

PRINCIPALTE DE MONACO

Conférence de haut niveau pour le lancement de la Stratégie des droits de l'enfant du Conseil de l'Europe (7-8 avril – Rome)

Intervention de M. Didier GAMERDINGER
Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé

Monsieur le Premier Ministre (si confirmé),
Monsieur le Sous-Secrétaire,
Madame la Ministre,
Madame la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe,

Excellences,

Jeunes délégués,
Mesdames et Messieurs,

En Principauté de Monaco, le respect des droits humains est une tradition et un engagement constant. Cet engagement se traduit notamment par une attention particulière portée aux personnes les plus vulnérables : les personnes âgées, les personnes handicapées et, bien-sûr, les enfants.

Dans notre pays, la politique de l'enfance est le reflet de nos réalités locales, mais aussi de notre ouverture au monde. Notre Gouvernement se préoccupe autant des besoins concrets des enfants de Monaco – dont nous sommes si proches sur un territoire limité de 2 km² – que des idéaux conçus pour tous les enfants, auxquels se réfèrent les grands textes internationaux.

La Principauté est, en effet, partie à de nombreuses conventions internationales protectrices des enfants et elle tient à se conformer aux objectifs des Stratégies successives du Comité Directeur des Droits de l'Enfant.

A ce titre, la précédente Stratégie dite de Sofia, lancée il y a cinq ans, nous a inspiré à bien des égards et notamment sur deux objectifs.

Le premier portait sur « une vie sans violence ». Suivant cet objectif, nos Institutions ont adopté, en décembre 2021, une loi sur le harcèlement scolaire, qui vise à protéger les enfants contre la banalisation des agressions verbales ou des pressions psychologiques à l'école.

Par ailleurs, une importante campagne de sensibilisation a été menée en 2020, pour lutter contre les violences intrafamiliales, dont le message principal était : « la violence n'a pas sa place dans nos vies ».

Le deuxième objectif de la Stratégie de Sofia privilégié par Monaco concernait « les droits de l'enfant dans l'environnement numérique ». Les autorités monégasques ont ainsi donné une place importante, au sein de la loi sur le harcèlement scolaire, au phénomène de cyber-harcèlement, afin de lutter contre les provocations et les nuisances qui se poursuivent en dehors de l'école, sur internet et les réseaux sociaux.

C'est également en vue de protéger les enfants dans l'environnement numérique que notre plan d'action national « Equilibre psychologique et bien-être », adopté en tout début d'année 2022, vise, dans une approche bienveillante, à prévenir les addictions et notamment les addictions aux écrans et aux réseaux sociaux.

La nouvelle Stratégie qui s'ouvre aujourd'hui va donner à Monaco l'occasion d'aller plus loin.

La Stratégie de Rome reprend dans ses objectifs prioritaires, « la protection des enfants contre la violence ». Elle nous invite ainsi à développer l'aspect « prévention ». Dans cette perspective, mon Département envisage de créer un nouveau cadre juridique, avec de nombreuses mesures administratives, pour permettre aux services sociaux de prévenir les actes de violence et de rétablir le dialogue, parfois rompu, au sein des familles.

Dans la continuité de nos précédentes actions, le deuxième objectif qui retiendra notre attention au cours des cinq années à venir, concerne « l'accès aux nouvelles technologies et leur utilisation sûre par tous les enfants ». En effet, notre Chef de l'Etat a annoncé vouloir accélérer la transition numérique de la Principauté. Les enfants de Monaco peuvent donc bénéficier, à l'école et dans les structures publiques, d'un accès privilégié aux nouvelles technologies.

Cet accès devra toutefois être suffisamment encadré pour que les enfants n'encourent aucun risque pour leur santé et leur sécurité. Le droit devra donc poser les limites nécessaires à la protection des enfants, par exemple, en termes de contrôle parental sur internet ou de lutte contre la pédopornographie.

Tout changement d'époque emporte un changement de droit. L'ère du numérique, qui bouscule tous les horizons, entraînera donc nécessairement l'émergence d'« une nouvelle ère des droits de l'enfant ». Le Comité Directeur des Droits de l'Enfant ne pouvait ainsi choisir un meilleur intitulé pour annoncer la teneur des débats passionnants qui nous attendent et auxquels la Principauté se réjouit de pouvoir contribuer.